ADS
Société Anonyme au Capital social de 17 756.460 €uros
Siège social le chalet des villards - ARC 1800 - 73700 BOURG SAINT MAURICE
SIREN : 076 520 568 - R.C.S : CHAMBERY

EXTRAIT DU
PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 3 FEVRIER 2012

TRIBUNAL de COMMERCE-CHAMBERY

DEPOT du 10 FEV. 2012 (1965 B 5[illegible]056)
N° 1122 Le Greffier,

...

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale ratifie

- La nomination de Monsieur Jean-François BLAS comme Administrateur faite à titre provisoire par le conseil d'administration du 10 mars 2011, en remplacement de Monsieur Roland DIDIER démissionnaire, pour la durée restant à courir du mandat de ce dernier, soit jusqu'à la présente assemblée.

- La nomination de Monsieur Laurent CHELLE comme Administrateur faite à titre provisoire par le Conseil d'Administration du 28 novembre 2011, en remplacement de Monsieur Pierre GONTHIER démissionnaire, pour la durée restant à courir du mandat de ce dernier, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes clos le 30 septembre 2014

Cette résolution est adoptée

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale constate l'arrivée à terme du mandat d'administrateur de Monsieur Jean-François BLAS et sur proposition du conseil d'administration décide de renouveler son mandat, pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes clos le 30 septembre2017

Cette résolution est adoptée

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, sur proposition du conseil d'administration, décide de nommer un administrateur supplémentaire

- Madame Danièle CLERGEOT demeurant 40 bis, avenue de la Source 94130 NOGENT SUR MARNE pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes clos le 30 septembre 2017

Cette résolution est adoptée

SEPTIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une copie conforme ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités légales afférente aux résolutions ci-dessus adoptées et d'une façon générale faire ce que nécessaire.

Cette résolution est adoptée

Pour extrait